

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 09 mars 2023



Le 09 mars 2023, à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, Mme Hédia GHANAY, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, Mme Joëlle DANIEL, M. Philippe CLEMOT, M. Michel HIRTZ, M. Christophe LOYAU-TULASNE, M. Didier THÉMÉ, Mme Karine BARTHELEMY, Mme Caroline BOILLE, Mme Nathalie GUENAULT, M. François PILLOT (suppléant), M. Christian VRAIN (suppléant), M. Alain BASTIE (suppléant), Mme Pierrette COURVOISIER (suppléante), M. Joël MARCHAND (suppléant), M. Christopher SEBAOUN (suppléant, à partir de DEL_02_2023), M. Christian ROCHE (suppléant, à partir de DEL_03_2023).

DATE DE LA CONVOCATION

23 février 2023

DATE D'AFFICHAGE

27 février 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 18

19 (à partir de DEL_02_2023)

20 (à partir de DEL_03_2023)

Pouvoir(s) :

M. Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.
M. Bruno FENET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.
M. Gérard DAVIET a donné pouvoir à M. Bertrand RITOURET.
Mme Mélanie FORTIER a donné pouvoir à M. Christian VRAIN.
M. Benoît BARANGER a donné pouvoir à Mme Hédia GHANAY.

Absents excusés :

M. Cédric DE OLIVEIRA, M. Antoine TRYSTRAM, M. Jacques LEMAIRE, Mme Armelle AUDIN, M. Ludovic BOURDIN, M. Gérard DAVIET, Mme Céline DELAGARDE, Mme Mélanie FORTIER, M. Bruno FENET, M. Michel GILLOT, Mme Betsabée HAAS, M. Régis SALIC, Mme Axelle TREHIN, M. Grégory PODDA, M. Benoît BARANGER, Mme Pascale DELAUNAY, Mme Isabelle MELO, Mme Sylvie POINTREAU, Mme Marie-Christine DE SAINT-SALVY, M. Arnaud TURMINEL.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CLEMOT

DEL_01_2023**7.1-FINANCES : Approbation du Compte de Gestion 2022 du trésorier**

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 23 CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de déclarer le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier : « *visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.* »

Article 2 : d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 10 mars 2023

Le Président,

ANVAL
(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)

Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE


Sébastien MARAIS